DISPOSITIF DE SOUTIEN À L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE EN VAL DE GARONNE

Val de Garonne Agglomération

Avril 2025

Les enjeux de la mise en place de ce dispositif

Le **développement des hébergements** est crucial dans la mesure où cette activité est la principale productrice de retombées économiques dans le secteur du tourisme.

Objectifs :

- Moderniser et étendre le parc d'hébergements touristiques.

- Développer la qualité de l'accueil et des équipements à destination des clientèles.

- Permettre le développement de projets d'hébergements innovants en favorisant et soutenant l'implantation de nouveaux concepts d'hébergements et de services très peu répandus sur le territoire.

- Soutenir les projets d'hébergements touristiques prévoyant la mise aux normes du handicap et plus généralement adhérant à une démarche qualité ou s'engageant dans une démarche de transition écologique.

Les bénéficiaires éligibles

- Particuliers en nom propre domicilié en France et justifiant d'un acte de propriété en Val de Garonne,
- Très petites entreprises inscrites au registre du commerce et des sociétés, dont le siège social est en France - **Hors SCI,**
- Associations type loi 1901 dont le siège social est en France,
- Établissements publics et collectivités territoriales domiciliés en Val de Garonne.
- **L'activité devra dans tous les cas être domiciliée et enregistrée en Val de Garonne**

Les conditions d’attribution

- Le budget prévisionnel de l'opération doit être **à minima de 50 000 € HT**
- Le propriétaire s’engage à louer le bien pour une période minimum de 5 ans après attribution de la subvention et à **ouvrir l’hébergement à des touristes**, au minimum de 1er avril au 31 octobre.
- Le bien doit obéir – à minima après travaux - à un classement équivalent à **3 étoiles/épis/clés**
- Le bénéficiaire s’engage dans une démarche qualité en adhérant à minima à un label national et en intégrant un réseau de commercialisation reconnu ou une centrale de réservation d’autre part.
- Communiquer à l’ADRT et à l’OTVG sur ses données de fréquentation
- Le bénéficiaire devra consulter au préalable au lancement du projet, l'Office de tourisme du Val de Garonne et le CAUE 47
- Le bénéficiaire devra adhérer à l'OffiCe de tourisme du Val de Garonne

Les dépenses éligibles

- Dépenses de conseils et d'expertises liées à l'opération

- Travaux, aménagements, mobiliers et matériels dédiés aux « Plus produits »

- Les factures d'un montant minimum de 100 euros.

Ne sont pris en compte dans le calcul de la subvention :

- Toute dépense réalisée avant la date d'accusé de réception du dossier

- Les travaux réalisés en régie sont exclus. Les coûts d'acquisition foncière et immobilières sont exclus

- Les frais de communications ne sont pas éligibles.

Montants des subventions du dispositif 2025

- **Gîtes et chambres d'hôtes :**

VGA intervient à hauteur maximal de **10% du coût HT des investissements, dans la limite d'un plafond de dépenses de 100 000 € HT** /Porteur de projet.

- **Hôtellerie de plein air (camping à la ferme) et logement atypique :**

VGA intervient à hauteur maximale **de 20% du coût HT des investissements, dans la limite d'un plafond de dépenses de 150 000 € HT**/Porteur de projet.

Montants des subventions proposées…

- **Gîte d'étape/de groupe** :

VGA intervient à hauteur maximale de **15% du coût HT des investissements, dans la limite d'un plafond de dépenses de 150 000 € HT**/Porteur de projet.

- **Village vacances :**

VGA intervient à hauteur maximale de **20% du coût HT des investissements, dans la limite d'un plafond de dépenses de 150 000 € HT**/Porteur de projet.

- **Bonification :**

VGA propose à chaque projet éligible à la **marque Accueil Vélo**, de prendre en charge **les frais de labélisation**, et ce, les 3 premières années d'exploitation de l'hébergement.

ACCUEIL VÉLO

2025-26 : Mise à jour du cahier des charges du dispositif ?

Dispositif de soutien à l'hébergement touristique en Val de Garonne

Des questions ?

Merci pour votre participation

Votre contact :

Solenn GALERNEAU

s.galerneau@valdegaronne-tourisme.com

Solenn GALERNEAU
Directrice du Pôle Stratégie et Développement
Office de Tourisme du Val de Garonne
11, rue toupinerie - CS70305
47213 Marmande cédex

Tél. +33 5 53 64 24 01
Ligne directe : +33 5 53 64 75 85
Port. +33 6 72 37 34 08

Le Val de Garonne Guyenne Gascogne

Regroupement de 4 intercommunes :

- Val de Garonne
- Pays de Duras
- Pays de Lauzun
- Coteaux et Landes de Gascogne

Accompagner les porteurs de projets publics ou privés

pour maximiser vos chances de succès et favoriser un développement harmonieux du territoire

Pôle territorial
Val de Garonne - Guyenne - Gascogne

Le parcours complexe du porteur de projets

Clarifier votre projet	Définir une offre cohérente, adaptée au marché et aux attentes des visiteurs. L'observatoire touristique du Pôle territorial peut alimenter votre étude.
Structurer le plan de financement	Identifier les subventions publiques disponibles (intercommunales, départementales, régionales, ...), les dispositifs d'aide et les financements complémentaires.
Se connecter aux bons partenaires	Institutions locales, acteurs du tourisme, réseaux de professionnels du tourisme
Maximiser votre visibilité et attractivité	Faire le lien avec les Offices de tourisme, conseils sur la communication, la commercialisation, les stratégies d'accueil, les labels...

Pôle territorial
Val de Garonne - Guyenne - Gascogne

Estelle PINET

Chargée de projets Touristiques
en Val de Garonne Guyenne
Gascogne

05.53.64.24.01/06.02.17.98.46

e.pinet@valdegaronne-tourisme.com

reservation@valdegaronne.com

11 rue Toupinerie
47 200 Marmande

Ma fiche contact :